



La Croix Valmer, Vers son Agenda 21

# Agenda 21 de La Croix Valmer

## SYNTHESE

Mai 2010



## La Croix Valmer, Vers son Agenda 21

### SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>6</b>
	<i>Nouvelle municipalité, nouveau projet municipal : l'Agenda 21 .....</i>	<i>6</i>
	<i>Une intercommunalité en projet.....</i>	<i>6</i>
	<i>Des enjeux territoriaux environnants forts.....</i>	<i>7</i>
<b>2</b>	<b>MODALITES D'ELABORATION DE L'AGENDA 21.....</b>	<b>8</b>
	<i>Appropriation de la démarche par les élus .....</i>	<i>8</i>
	<i>Mobilisation et formation des services municipaux .....</i>	<i>9</i>
	<i>Mise en place des instances de pilotage.....</i>	<i>10</i>
	<i>Participation citoyenne.....</i>	<i>10</i>
	<i>Des actions pro-actives pour nouer les partenariats .....</i>	<i>12</i>
	<i>Une collaboration renforcée avec les associations croisiennes .....</i>	<i>12</i>
<b>3</b>	<b>UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE .....</b>	<b>13</b>
	<i>Etat des lieux et diagnostic partagé.....</i>	<i>13</i>
	<i>Forces et faiblesses en regard des 5 finalités du développement durable et de la gouvernance</i>	<i>16</i>
	<i>13 Enjeux prioritaires identifiés.....</i>	<i>21</i>
	<i>Des enjeux spatialisés sur le territoire.....</i>	<i>22</i>
<b>4</b>	<b>CHOIX STRATEGIQUES : DE LA VISION PROSPECTIVE AU PLAN D'ACTION .....</b>	<b>23</b>
	<i>La vision prospective de La Croix Valmer .....</i>	<i>23</i>
	<i>Les axes stratégiques.....</i>	<i>23</i>
	<i>Les 18 objectifs globaux .....</i>	<i>24</i>
	<i>Le Plan d'action de l'Agenda 21 .....</i>	<i>25</i>
	<i>Des actions originales et innovantes .....</i>	<i>28</i>
<b>5</b>	<b>ORGANISATION, MODALITES DE PILOTAGE ET D'EVALUATION .....</b>	<b>30</b>
	<i>Participation .....</i>	<i>30</i>
	<i>Pilotage .....</i>	<i>31</i>
	<i>Evaluation .....</i>	<i>31</i>
	<i>Transversalité / partenariat.....</i>	<i>32</i>
	<i>Amélioration continue .....</i>	<i>32</i>
<b>6</b>	<b>UN ENGAGEMENT FORT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>33</b>
	<i>Des actions contribuant fortement aux 5 finalités du développement durable.....</i>	<i>33</i>
	<i>Un financement conséquent.....</i>	<i>33</i>
	<i>Un chronogramme des actions précis .....</i>	<i>34</i>
<b>7</b>	<b>UN AGENDA 21 EN MARCHÉ ! .....</b>	<b>35</b>
	<i>Des avancées techniques.....</i>	<i>35</i>
	<i>Un engagement financier de plus de 14%.....</i>	<i>36</i>

Pour l'élaboration de son Agenda 21, la commune a été accompagnée par :

- Sandrine JAUFFRET, NARGES
- Jean Marie GLEIZES, Terre – Avenir - Territoires



## La Croix Valmer, Vers son Agenda 21

# Introduction

« **Loin d'être un fardeau, le développement durable est une aubaine** : sur le plan économique, c'est une chance de créer des marchés et des emplois ; sur le plan social, une chance de combattre l'exclusion ; et sur le plan politique, une chance de réduire les tensions qui risquent de dégénérer en violence et donner à chacun, homme ou femme, une voix et le choix de décider de son propre avenir ».

Kofi ANNAN

Septième Secrétaire général de l'ONU

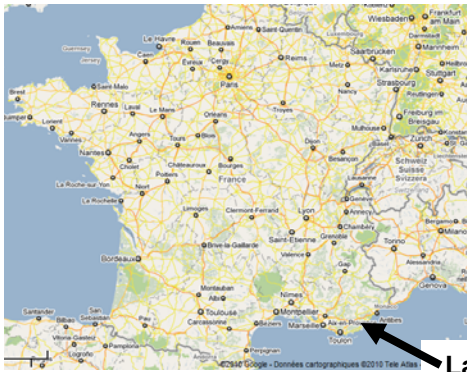




## La Croix Valmer, Vers son Agenda 21

# Carte d'identité communale – Commune de La Croix Valmer

<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)
<b>Département</b>	Var (83)
<b>Arrondissement</b>	Draguignan
<b>Canton</b>	Saint-Tropez



La Croix Valmer

<b>Code INSEE de la commune de la Croix Valmer</b>	83048
<b>Numéro SIREN de la mairie</b>	218 300 481
<b>Code Postal</b>	83420
<b>Les habitants sont appelés</b>	<i>Croisiens et Croisiennes</i>
<b>Nombre d'habitants en 2006</b>	3 303
<b>Superficie de La Croix Valmer</b>	2228 hectares, 22,28 km <sup>2</sup> ou 8,60 sq mi
<b>Altitude minimale</b>	0 mètres
<b>Altitude maximale</b>	369 mètres
<b>Altitude moyenne sur la commune</b>	185 mètres
<b>Altitude de la mairie de La Croix Valmer</b>	113 mètres
<b>Coordonnées géographiques décimales</b>	Latitude : 43.2078 Longitude : 6.56806







## La Croix Valmer, Vers son Agenda 21

# 1 Contexte

## Nouvelle municipalité, nouveau projet municipal : l'Agenda 21

François GIMMIG, nouveau maire élu en 2008, conseiller et adjoint dans les municipalités précédentes dont le maire était Pierre BERENGUIER, conduit une équipe très fortement renouvelée.

Très rapidement la nouvelle municipalité s'engage dans l'élaboration de son Agenda 21 local, axe fort de son programme municipal.

Dès avril 2008, une commission Développement Durable, Ecologie, Gestion des énergies, Transport, animée par M. Jacques DETAILLE, adjoint au Développement Durable et au Tourisme se met en place.

En juin 2008, le Professeur Lachavanne, directeur du laboratoire d'Ecologie et de Biologie Aquatique de l'université de Genève et collaborateur du bureau de consultance ECO21, anime, lors d'un premier forum citoyen, une conférence de présentation du Développement Durable et des démarches d'Agenda 21 local.

En septembre 2008 s'est tenu le salon de l'environnement de Gassin, moment d'échange et de dialogue à l'échelle intercommunale sur les questions environnementales.

Les 27 et 28 septembre 2008, un nouveau forum citoyen a permis de dégager les thématiques principales, validées en commissions municipales, supports des ateliers participatifs qui ont démarrés au début de l'année 2009, animés avec les cabinets choisis par la mairie pour l'accompagner dans l'élaboration de son Agenda 21.

## Une intercommunalité en projet

La Croix Valmer n'est pas adhérente à une communauté de communes. Celle-ci est en gestation sur le périmètre du SCOT composé des 2 cantons de Grimaud et de Saint-Tropez.

La commune, représentée par de nombreux élus, est cependant adhérente à un nombre significatif d'outils intercommunaux et tout particulièrement :

- Le SIVOM du littoral des Maures (syndicat intercommunal à vocations multiples) regroupant les communes du Rayol-Canadel, de La Croix Valmer et de Cavalaire-sur-Mer, il a pour compétence **l'observatoire marin du littoral des Maures**,
- Le syndicat intercommunal de distribution d'eau de la corniche des Maures,
- Le syndicat intercommunal de l'électricité de la corniche des Maures,
- Le syndicat intercommunal à vocation des transports et d'aménagement scolaires (s.i.v.t.a.s.),
- Le S.I.V.U et La maison du tourisme du golfe de Saint-Tropez-pays des Maures.

Le souci d'intercommunalité est en permanence présent dans l'action et dans les projets de la municipalité qui souhaite que son Agenda 21 ait valeur d'exemple.

## Des enjeux territoriaux environnants forts

La Croix Valmer s'inscrit dans un environnement régional de très grande valeur patrimoniale.

Premier Parc National créé en France, le **Parc National de Port-Cros** est le seul sans zone périphérique. La loi du 14 avril 2006 réforme profondément la gouvernance des parcs nationaux, instituant un partenariat volontaire avec les collectivités et acteurs de leurs zones périphériques, dans une démarche de développement durable. La commune de La Croix Valmer en est directement concernée et a lancé un partenariat fort avec le Parc National.

La Croix Valmer est également en frange sur le **massif des Maures**. L'incendie de 2003 qui a brûlé près de 17000 hectares a conduit à la Charte Forestière de Territoire du massif des Maures à laquelle la commune adhère. Outre le massif des Maures, de nombreuses zones terrestres sont classées **Natura 2000**, notamment les trois caps Lardier, Taillat, et Camarat. Natura 2000 en mer concerne la commune.

La commune est également membre du Syndicat Intercommunal pour le **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCOT) des Cantons de Grimaud et de Saint-Tropez, approuvé en 2007.

La commune a été partie prenante à la mise en place en 2006 du projet de **Gestion Intégrée des Zones Côtières** (GIZC) du Littoral des Maures.

Marquant son engagement en faveur de la protection de la nature et souhaitant être partie prenante de la gestion des **espaces naturels remarquables**, la commune y participe grâce à la mise en place de divers partenariats de gestion notamment la signature d'une convention de gestion avec le CERL (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres) et à son implication au sein des comités de pilotage des sites de **Pardigon** et du **Cap Lardier**.



## La Croix Valmer, Vers son Agenda 21

# 2 Modalités d'élaboration de l'Agenda 21

« **La gouvernance est un processus de décision collectif** n'imposant pas systématiquement une situation d'autorité. Dans un système complexe et incertain, pour lequel les différents enjeux sont liés, aucun des acteurs ne dispose de toute l'information et de toute l'autorité pour mener à bien une stratégie d'ensemble inscrite dans le long terme. Cette stratégie ne peut donc émerger que d'une coopération entre les institutions et les différentes parties intéressées, dans laquelle chacune exerce pleinement ses responsabilités et ses compétences ».

Selon l'AFNOR

Depuis le lancement de la démarche Agenda 21 en juin 2008, la municipalité a multiplié les efforts pour mettre en place une gouvernance spécifique liée à la préparation et à la rédaction de l'Agenda 21, de l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic partagé à la définition des enjeux, des axes stratégiques et du plan d'action.

## Appropriation de la démarche par les élus

En interne, **les élus se sont parfaitement appropriés la démarche**, avec une présence systématique du maire et de son adjoint au développement durable dans toutes les réunions :

- 4 février 2009 - Commission municipale développement durable : réunion de lancement de l'Agenda 21, modalités d'accompagnement des ateliers thématiques,
- 19 février 2009 - Réunion de cadrage : analyse des travaux des ateliers thématiques, leçons tirées et réorientation de la démarche, nécessité d'établir un véritable état des lieux en regard du développement durable,
- 26 mars 2009 - Commission municipale développement durable (grille de questionnement thématique, synthèse des idées émises lors des ateliers, manques, avis des consultants) : lecture de l'expression citoyenne (ateliers thématiques) par rapport aux 5 finalités et 5 éléments déterminants et par rapport aux champs de l'action territoriale,
- 17 avril 2009 - Atelier de réflexion sur les 5 éléments de la démarche et mise en place des modalités de la gouvernance de l'élaboration de l'agenda 21,
- 17 décembre 2009 – Commission municipale développement durable : réflexion et adoption des axes stratégiques, des objectifs globaux et des orientations d'action de l'Agenda 21,

- 26 janvier 2010 - Réunion du Conseil municipal : validation des axes et objectifs stratégiques et des orientations d'action,
- 29 mars 2010 - Commission municipale développement durable : la gouvernance de l'Agenda 21 (cf. § 5).

### **Réflexion des élus sur les éléments déterminants de la démarche « Agenda 21 »**

Une journée de travail s'est déroulée le 17 avril 2009 à la mairie de La Croix Valmer consacrée à une réflexion des élus sur les 5 éléments de la démarche de l'Agenda 21, et tout particulièrement sur la participation et l'organisation du pilotage.

Cette réflexion a permis de définir les pistes concrètes d'amélioration dans les domaines suivants :

- ➔ la connaissance du système d'acteurs sur le territoire et le moyen de mieux les associer au processus : identification des personnes intéressées ou parties prenantes
- ➔ la recherche de solutions d'une meilleure mobilisation des acteurs, avec des actions de sensibilisation spécifiques pour chacun d'eux et mise en place d'une stratégie de relais,
- ➔ le renforcement de la communication sur l'agenda 21,
- ➔ la définition de la composition du comité de pilotage et du comité technique de l'agenda 21, de l'adhésion des autres territoires à la démarche,
- ➔ la mobilisation du personnel, sa représentation, sa formation,
- ➔ les modalités d'engagement de la collectivité dans une démarche formelle d'éco-responsabilité.

## **Mobilisation et formation des services municipaux**

**La mobilisation des agents territoriaux** s'est faite grâce à la tenue d'un ensemble de réunions de réflexion et d'ateliers techniques aux côtés des élus :

- 28 avril 2009 - Réflexion sur l'évaluation et présentation de la fiche état des lieux,
- 18 avril 2009 - Lecture par rapport aux 5 finalités, identification des personnes intéressées,
- 9 – 10 juillet 2009 – Séminaire interne de réflexion et de finalisation des fiches état des lieux,
- 15, 24 et 31 mars 2010 – Réunions et ateliers de travail avec les agents chargés de la rédaction des fiches action pour la finalisation des fiches action.

Les agents territoriaux ont aussi été formés aux fondamentaux du développement durable dans le cadre de la **formation continue** :

- 26-27 novembre 2009 - En partenariat avec le CNFPT, Antenne du Var (83), formation « sensibilisation au développement durable » d'une trentaine d'agents communaux sur 80,
- 26 janvier 2010 - Formation du chef de projet Agenda 21 au Cadre de référence.

## Mise en place des instances de pilotage

**Le Comité de pilotage :** il associe les élus (maire et principaux adjoints et membres de la commission DD), les institutionnels (Etat, Région, Département, Agences, intercommunalités) et des associations croisiennes ayant participé aux ateliers.

### Réunions du Comité de pilotage :

- 14 septembre 2009 - Lancement du Comité de Pilotage de l'Agenda 21 de La Croix Valmer
- 1<sup>er</sup> décembre 2009 - Examen de l'état d'avancement des activités, des résultats obtenus et des grandes étapes jusqu'à la reconnaissance 2010
- 27 avril 2010 - Examen et validation du document « Enjeux, stratégie et plan d'action » de l'Agenda 21 de La Croix Valmer
- 28 avril 2010 – Réunion de travail d'un groupe restreint du comité de pilotage pour une précision de termes et une validation définitive du document « Etat des lieux et diagnostic partagé »

### Réunions du Comité technique

- 3 juin 2009 - Méthodologie d'élaboration de l'état des lieux
- 14 septembre 2009 - Examen du rapport de l'état des lieux et de pré-diagnostic et préparation des ateliers thématiques du territoire
- 16 novembre – Travail sur les enjeux du territoire et réflexion sur la vision prospective à 20 ans du développement communal
- 1<sup>er</sup> décembre 2009 - Travail de réflexion sur les axes stratégiques de l'Agenda 21 de La Croix Valmer

**Le comité technique :** il regroupe les élus (la commission municipale développement durable élargie pour un total de 12 élus), les techniciens municipaux (la DGS, les chefs de services, la chargée de communication, les éco-agents) ainsi qu'un représentant de l'Observatoire marin.

## Participation citoyenne

Depuis la mise en place de la nouvelle municipalité, les manifestations d'informations et d'échanges sur l'agenda 21 et les pratiques de développement durable se sont succédées afin d'informer largement la population et de rechercher sa participation :

- **6 Juin 2008 - Forum Développement Durable :** conférence publique du Professeur Jean-Bernard Lachavanne du Laboratoire de Biologie de l'Université de Genève sur les agendas 21 locaux ;
- **27 et 28 Septembre 2008 - Forum Citoyen :** identification par la population croisienne des thématiques à étudier en priorité au cours des ateliers thématiques de février 2009 : eau, tourisme durable, sports et loisirs, déchets, nature et patrimoine, nouvelles énergies et urbanisme et social ;
- **Février 2009, ateliers thématiques préliminaires,** un panel d'associations et de citoyens réunis pour mener une réflexion sur 7 grandes thématiques de l'action locale ;
- **Avril 2009 - Semaine du développement durable** avec expositions et conférences, notamment sur les démarches HQE ;

- **Mai 2009 :**
  - Lancement d'un questionnaire éco-citoyen sur la perception des habitants des problèmes de développement durable sur la commune : 193 réponses essentiellement de résidents permanents. L'exploitation fine des résultats a permis d'enrichir l'état des lieux et d'alimenter les travaux des ateliers thématiques du territoire (septembre 2009),
  - Réalisation d'une enquête en direction des commerçants relative aux déchets dont les résultats ont été pris en compte dans l'amélioration des procédures de tri sélectif ;
- **25-26 Septembre 2009 - Forum Citoyen, premiers ateliers thématiques du territoire :** vers un diagnostic partagé ;



- **25 Janvier 2010 - Forum Citoyen, seconds ateliers thématiques du territoire :** vers des axes stratégiques et des orientations d'actions partagées ;
- **28 Avril 2010 – Forum Agenda 21, troisièmes ateliers du territoire :** vers un plan d'action partagé et un engagement citoyen<sup>1</sup>.

Au-delà de l'élaboration de l'Agenda 21, la dynamique de communication de La Croix Valmer sur le développement durable est marquée par **un soutien constant des actions de communication sur le développement durable**. Des numéros spéciaux de La Gazette (journal communal) sont ainsi consacrés aux actions de la commune : le projet Janus, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, le tourisme durable. Le site Web a été totalement refondu et de nombreuses informations sont véhiculées régulièrement sur des affiches, sur les panneaux d'affichage électronique...

Enfin, un ambassadeur du tri recruté mi 2008 et **un chef de projet Agenda 21 ont renforcé l'équipe municipale en janvier 2010.**

<sup>1</sup> Des travaux de groupes ont permis de recueillir les observations de la population croisienne sur le plan d'action de l'Agenda 21 et surtout de permettre à certains citoyens de s'engager concrètement pour participer à la mise en œuvre de certaines actions (cf. Document « Enjeux, stratégie et plan d'action », Annexe 5 : compte rendu du Forum Agenda 21)

## Des actions pro-actives pour nouer les partenariats

La Croix Valmer, souhaitant devenir « moteur » du développement durable dans le golfe de Saint Tropez, associe régulièrement les autres territoires aux réflexions (malgré l'absence d'intercommunalité instituée) et participe à de nombreux évènements sur le territoire :

- Une participation active de la commune au salon de l'environnement à Gassin en 2008 et 2009 dans le stand et sous l'égide du Comité des Elus du golfe de Saint Tropez qui a permis de présenter les différentes actions et projets de la municipalité en matière de développement durable.
- Une conférence à St Tropez dans le cadre des 24 heures du Développement Durable sur le thème de l'engagement de La Croix Valmer dans l'Agenda 21.
- Une participation systématique du SIVOM du littoral des Maures-Observatoire Marin et du Parc National de Port Cros aux comités techniques et aux ateliers citoyens du territoire.
- L'invitation des communes voisines et des structures intercommunales aux phases clés de l'Agenda 21.
- Le portage par le maire ou l'adjoint au développement durable de l'esprit de l'Agenda 21 dans les instances communautaires formelles ou informelles notamment au sein de la Fédération Régionale et de la Fédération Nationale des offices de Tourisme et de syndicats d'initiative (FROTSI et FNOTSI).
- L'invitation systématique aux comités de pilotage de représentants de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

## Une collaboration renforcée avec les associations croisiennes

La Croix Valmer compte 39 associations, dans leur grande majorité à fonctionnement annuel, ce qui témoigne de la vitalité citoyenne de cette commune. Il faut également ajouter la seule association à but économique l'Association des Commerçants de La Croix Valmer : « Les Abeilles ».

Des associations de défense de l'environnement existent depuis de très nombreuses années, comme l'ASSCV (Association de Sauvegarde des Sites de La Croix Valmer) qui depuis le début des années 70 s'est mobilisée contre une urbanisation des espaces naturels, notamment au Lardier et à Gigaro ainsi que sur le domaine de Pardigon.

L'acquisition récente du domaine de Pardigon par le Conservatoire du littoral, la participation des associations au comité de pilotage du plan de gestion du site, l'avènement de la nouvelle municipalité et la participation des associations environnementales à la commission extra municipale de développement durable ont créés, depuis mi 2008, une situation nouvelle porteuse d'un niveau de participation et de concertation plus élevée et plus apaisée.



## La Croix Valmer, Vers son Agenda 21

### 3 Un diagnostic territorial partagé

L'agenda 21 de La Croix Valmer s'est construit selon trois grandes phases distinctes :

- un état des lieux et un diagnostic approfondi et partagé,
- la définition d'enjeux spatialisés et d'une stratégie claire,
- un plan d'action spécifique réaliste, chiffré, évalué.

#### Etat des lieux et diagnostic partagé

Dès le début de l'année 2009, de nombreuses consultations externes (**ateliers thématiques** avec les associations spécialisées, inventaire et consultation systématiques des « *personnes intéressées* », organismes ou experts, et la population croisienne) et internes (**atelier de réflexion** des élus et services municipaux) ont permis de recueillir les éléments de l'état des lieux et de proposer un pré-diagnostic de la mise en œuvre du développement durable à La Croix Valmer. Une merveilleuse occasion pour tous de mieux connaître le territoire : ces forces et ses faiblesses pour nourrir notre plan d'action.

Plus précisément, pour réaliser l'état des lieux et le pré-diagnostic, un travail considérable de collecte et de traitement des données ainsi que d'identification systématique des sources d'information a été réalisé grâce à la mobilisation de tous les services de la municipalité. Ce recueil d'informations a été structuré sous forme de **24 fiches thématiques d'état des lieux**. Un rendu transversal, **séminaire interne**, a été réalisé en juillet 2009 avec les élus, les directeurs des différents services et les éco-agents afin de partager et d'enrichir les fiches d'état des lieux à partir desquelles le rapport d'état des lieux et de pré-diagnostic avait été réalisé. En parallèle, **un questionnaire éco-citoyen** lancé par la municipalité a permis de consulter la population sur ses pratiques de développement durable (équipements énergétiques, isolation thermique, économies d'eau, recyclage et valorisation des déchets, transports et déplacements, environnement faune et flore, consommation responsable...).

Le document « Etat des lieux et diagnostic partagé » a été élaboré à partir des informations apportées par les services de la commune et les différentes parties prenantes ainsi que des observations formulées par la population lors des ateliers thématiques du territoire de septembre 2009. Il présente donc bien **un diagnostic partagé du territoire au regard du développement**.



**L'état des lieux** a spécifiquement porté sur l'analyse de l'ensemble des domaines de l'action territoriale, regroupés en **4 grands chapitres** :

**Les ressources naturelles et leur usage**

- Agriculture, forêt,
- Conservation de la biodiversité et préservation des ressources<sup>2</sup>,
- Risques naturels et technologiques,

**L'homme et le territoire**

- Urbanisme, aménagement, logement,
- Emploi, développement économique et tourisme,

**Développement social et solidaire,**

- Solidarité et coopération,
- Santé,
- Prévention sociale et tranquillité publique,
- Culture et accès à la connaissance,
- Sport et loisirs,

**Productions et consommations**

- Transports et déplacements,
- Energie,
- Déchets.

Un chapitre spécifique a été dédié à la gestion responsable et des services collectifs, intitulé : **la démarche éco-responsable de la collectivité.**

Ce document a été le fondement de la poursuite concertée de l'élaboration de l'Agenda 21 de La Croix Valmer.

**Le diagnostic** n'avait pas pour vocation d'être exhaustif, mais de mettre en évidence :

- les constats et tendances d'évolution au regard du développement durable,
- les actions phares de la commune,
- les réussites ou faiblesses, ainsi que les opportunités et menaces dans le cadre d'une analyse stratégique,
- les marges de progrès et les perspectives d'amélioration de la commune,
- l'identification des grands enjeux de développement durable sur la commune.

Il permet ainsi à la commune de se doter d'un outil de référence et d'être en mesure de suivre les progrès réalisés au cours de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

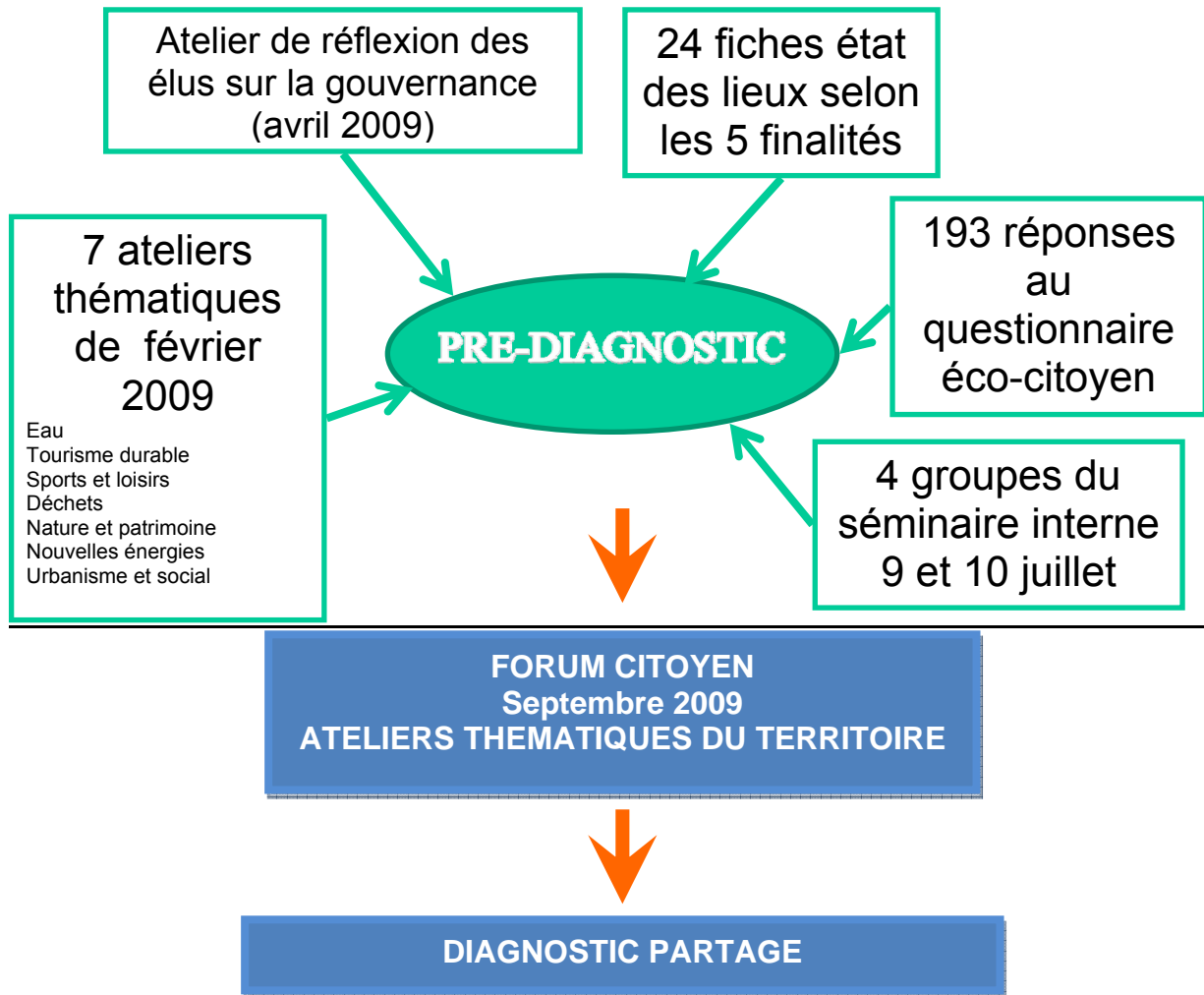
Cette étape initiale est fondamentale car elle garantit l'inscription dans la durée de la démarche engagée.

*Notons que les apports et réflexions de la population croisienne « expression citoyenne » des ateliers thématiques du territoire ont été insérés dans le document sous forme de bulle d'expression de couleur bleu, l'expression originelle des habitants ayant été dans la mesure du possible respectée et ne traduisant pas fatalement le consensus partagé par chacun.*

---

<sup>2</sup> Incluant la ressource « eau »

La démarche adoptée pour la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic partagé est récapitulée dans la figure ci-dessous :



### DES CROISIENS ECLAIRES



*Penser global, agir local*

**Illustration de l'expression citoyenne à La Croix Valmer  
Forum Citoyen, ateliers thématiques du territoire, Septembre 2009**

## Forces et faiblesses en regard des 5 finalités du développement durable et de la gouvernance

Le diagnostic a permis de présenter les faits marquants de l'état des lieux au regard des 5 finalités du développement durable et les 5 éléments de la gouvernance. Les résultats de cette analyse permettant d'évaluer les points forts et les points faibles de La Croix Valmer sont présentés ci-dessous sous forme de tableaux.

### LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une diversité des modes de transports en commun et une complémentarité avec le Golfe</li> <li>• La gratuité des transports en commun (navettes estivales)</li> <li>• Une incitation à l'utilisation de modes de déplacement doux pour les habitants et les agents, pédibus pour les scolaires</li> <li>• Une piste cyclable a été créée et sera finalisée en 2010</li> <li>• 36% de salariés communaux se rendent à pied où a vélo sur leur lieu de travail</li> <li>• Des investissements communaux pour l'acquisition d'équipements réduisant les émissions de GES (1 véhicule électrique, 1 véhicule hybride, VTT électriques...)</li> <li>• Des actions de sensibilisation de la population et des agents pour réduire les consommations énergétiques liées au transport en voiture individuelle : incitation au co-voiturage pour les adhérents de la MJC et pour les élus</li> <li>• Un effort pour suivre les consommations électriques dans le patrimoine municipal, et des engagements municipaux pour son propre patrimoine et fonctionnement visant la diminution de la consommation énergétique</li> <li>• Une utilisation croissante des énergies renouvelables chez les particuliers (panneaux solaires, pompe à chaleur...)</li> <li>• En 2010, installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la future gendarmerie, couvrant une surface totale de 226m<sup>2</sup> pour une puissance de 29 kilowatts.</li> <li>• La construction de la nouvelle gendarmerie se fera en respect de la norme RT 2005 et d'un projet de CLSH en RT2010</li> <li>• Un projet pilote nommé « JANUS » qui conforte l'engagement du territoire pour réduire les consommations énergétiques et développer les énergies nouvelles</li> <li>• Le SIVOM Littoral des Maures se lance dans le programme AGIR pour la réhabilitation des anciens bâtiments de bureaux et pour la construction de nouveaux (respect de la norme RT 2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de bilan carbone à l'échelle de la commune</li> <li>• Pas de Plan de Déplacement (administratifs, entreprises, urbain, scolaire)</li> <li>• Un réseau routier présentant des difficultés de circulation</li> <li>• Aucune information n'est actuellement disponible sur la performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Un manque de connaissance sur les consommations énergétiques du territoire, chez les particuliers</li> <li>• Un seul bilan énergétique réalisé sur un seul bâtiment communal : la MJC</li> <li>• Peu de bâtiments anciens réhabilités sous l'angle énergétique</li> <li>• Un parc de logements public et privés peu engagé dans des démarches HQE</li> <li>• Difficulté de construire des bâtiments et équipements publics en basse consommation ou à énergie passive / positive notamment en raison des coûts d'investissement engendrés</li> <li>• Difficulté à imposer chez les particuliers l'adoption de la HQE voire dès 2010 de la Très Haute Qualité Environnementale (maisons à énergie passive voire positive)</li> <li>• Des exploitations agricoles à forte dépendance énergétique</li> <li>• Un Plan Climat Énergie Territorial à élaborer</li> <li>• Une réflexion prospective spécifique à la commune à mener sur l'adaptation au changement climatique</li> <li>• Pas de mesure de surveillance de la qualité de l'air</li> </ul>

## PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des espaces naturels à enjeux bien connus et protégés : un « haut lieu » de la biodiversité Méditerranéenne</li> <li>• Nombreuses mesures de préservation de la biodiversité : périmètre contractuel (Natura 2000), périmètres règlementaires (site classé, site inscrit), périmètres d'inventaires (ZNIEFF terrestres et marines) Excellente connaissance scientifique de la richesse floristique et faunistique exceptionnelle des zones naturelles (inventaires, surveillance, études scientifiques...) grâce aux acteurs spécialisés (les communes avec l'Observatoire marin, le Conservatoire du Littoral, le Parc National de Port Cros)</li> <li>• Des zones protégées (Pardigon, Cap Lardier) et des zones humides faisant l'objet de restauration</li> <li>• Des partenariats de gestion des espaces naturels remarquables : implication de la collectivité dans les comités de pilotage de Pardigon et de gestion du Cap Lardier</li> <li>• Quatre coupures d'urbanisation franches dont deux coupures agricoles d'urbanisation</li> <li>• Le patrimoine viticole fera la force de la ville demain (vin de prestige)</li> <li>• Une volonté forte de consolider l'activité agricole notamment par des actions sur le foncier et un soutien à la diversification des exploitations</li> <li>• Une position géographique stratégique, avec d'intéressantes potentialités offertes par les espaces naturels</li> <li>• Des opportunités de loisirs nature sur le territoire de la commune</li> <li>• Des massifs forestiers protégés, réels « poumon vert » et « puits de carbone »</li> <li>• Une nature ordinaire intéressante, qui contribue à une impression de naturalité dans la ville</li> <li>• De fortes potentialités pour contribuer à la Trame Verte et Bleue régionale voire nationale grâce à la préservation des continuités écologiques de La Croix Valmer</li> <li>• Les ressources en eau potable : aujourd'hui non limitées, de qualité satisfaisante</li> <li>• Activités visant l'économie d'eau et évitant les gaspillages</li> <li>• Un réseau d'assainissement collectif et non collectif, une station d'épuration aux normes européennes</li> <li>• Mise en place d'une veille sanitaire des ruisseaux et des bassins versants par l'Observatoire Marin</li> <li>• Une gestion intercommunale des déchets et une généralisation progressive du tri sélectif</li> <li>• Des incitations pour soutenir les actions de compostage des déchets par la population</li> <li>• Le service espaces verts s'attache à gérer les espaces végétalisés de la ville de manière éco-responsable</li> <li>• Un plan de réponse aux situations d'urgence dont un plan Infra Polmar</li> <li>• Des eaux de baignades de très bonne qualité : Pavillon Bleu et certification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage nul de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique</li> <li>• Une urbanisation fortement consommatrice d'espaces</li> <li>• L'urbanisation est exposée à des risques naturels (incendie, mouvement de terrain)</li> <li>• Une pression foncière forte</li> <li>• Des pratiques de tourisme durable et solidaire peu développées (absence d'écolabel)</li> <li>• Des besoins en eau potable actuellement couverts mais qui ne le seront plus à l'horizon 2020 : forte dépendance vis-à-vis de la ressource en eau provenant de source extérieure</li> <li>• Pas d'information sur la protection des périmètres de captage et des sources de prélèvement</li> <li>• Pas d'information sur l'articulation de l'agenda 21 et de la charte forestière des Maures et des DOCOB Natura</li> <li>• Actuellement, la commune n'utilise pas de denrées alimentaires provenant de l'agriculture biologique dans la restauration collective</li> <li>• Une forêt pouvant être confrontée aux risques d'incendies</li> <li>• Des eaux de baignades confrontées au risque de pollution marine</li> <li>• Absence de plan de prévention des risques</li> </ul>

## EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre d'équipement importante et de nombreux professionnels dans le domaine de la santé</li> <li>• Une offre diversifiée de loisirs</li> <li>• Des équipements sportifs ciblés, de bonne qualité en complémentarité avec les équipements des communes environnantes</li> <li>• Une offre d'activités sportives structurée notamment autour des associations au sein de la MJC</li> <li>• Un accueil et une préoccupation particulière envers les personnes âgées (EHPAD, services du CCAS)</li> <li>• Un projet de collocation pour personnes handicapées moteur</li> <li>• L'accueil des personnes handicapées et à mobilité réduite (IME)</li> <li>• L'hygiène alimentaire est une préoccupation de la commune au sein de l'école communale et du centre de loisirs</li> <li>• Des actions fortes de prévention, santé sécurité au travail au sein du personnel communal</li> <li>• Un ensemble d'activités intergénérationnelles et interculturelles, une recherche d'implication des jeunes populations dans l'action sociale</li> <li>• Une délinquance peu développée, peu de comportements agressifs ou inadaptés, pas de fait grave de délinquance, absence de zone concentrant la délinquance ou d'insécurité, absence de période à hausse de délinquance</li> <li>• 60% des croisiens sont propriétaires de leur logement, légèrement au dessus de la moyenne départementale</li> <li>• Un projet de démarche HQE est lancé sur le CLSH avec l'assistance du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement</li> <li>• Des objectifs DD affichés dans le PLU : politique de l'habitat, qualité urbaine, équipement de la commune (équipements publics socio-éducatifs et sportifs, accueil d'équipements publics administratif...)</li> <li>• Une expérience de mixité sociale (logement)</li> <li>• Une structure de l'emploi et un niveau de revenu fiscal moyen au dessus de la moyenne du Golfe</li> <li>• La construction et les services aux particuliers sont les secteurs économiques où les emplois sont les plus nombreux</li> <li>• Des infrastructures éducatives jugées suffisantes et adaptées à l'évolution de la population : une CLIS depuis 10 ans, des soutiens scolaires en maternelle et en primaire, une étude surveillée complète le dispositif de soutien.</li> <li>• Une démarche intercommunale de création d'une filière post-bac répondant à la croissance démographique</li> <li>• Une éducation à l'environnement très orientée vers le jeune public et les scolaires</li> <li>• Une offre d'animation interculturelle et événementielle fortement tournée vers la culture dont quelques événements de notoriété internationale</li> <li>• Une gestion en intercommunalité qui amplifie la diversité et la qualité de l'offre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe scolaire n'est pas à ce jour en capacité d'accueillir d'enfants handicapés physiques.</li> <li>• L'absence de réflexion menée sur un plan communal de santé</li> <li>• L'absence de processus d'identification des impacts santé au niveau des personnes économiquement vulnérables</li> <li>• Le manque de prise en compte du critère DD dans la passation des marchés publics ayant un impact sur la santé</li> <li>• Un dispositif de lutte contre les inégalités et les grandes pauvretés à structurer</li> <li>• Une difficulté identifiée sur l'accès au logement et le renforcement de la mobilité</li> <li>• 8% de logement sociaux</li> <li>• Besoin d'une réflexion spécifique pour répondre aux besoins en logement des personnes âgées, dépendantes ou non.</li> <li>• L'insuffisance de logement pour les populations les plus vulnérables et en difficulté</li> <li>• Une offre de logements à adapter en termes de prix, donc nécessitant une maîtrise amont du prix du foncier.</li> <li>• Une forte demande en logement HLM difficile à satisfaire</li> <li>• La démarche HQE est difficile à appliquer sur des maisons individuelles. Elle n'est pas facile non plus sur les bâtiments publics.</li> <li>• Pas de connaissance sur les impacts sanitaires des déplacements</li> <li>• Une activité touristique dominante mais avec des perspectives de croissance incertaines</li> <li>• Une activité agricole et sylvicole de grande qualité, mais peu diversifiée et en perte d'emploi</li> <li>• Une structuration faible des acteurs économiques</li> <li>• Peu d'accompagnement particulier de la commune pour faciliter les recherches d'emploi et la réinsertion professionnelle, sauf une aide directe aux demandeurs d'emploi comme par exemple l'accès à l'informatique, aide à la rédaction de CV, ...</li> </ul>

## COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de la commune à des dispositifs de suivi et d'accompagnement des populations fragiles : existence d'une convention de partenariat avec le CG83 pour le suivi des personnes en difficulté, notamment les familles et permanence des services sociaux assurée à La Croix Valmer favorisant l'identification rapide des situations d'urgences...</li> <li>• Un accueil d'urgence pour les personnes sans domicile fixe en saison hivernale</li> <li>• Un logement d'accueil d'urgence géré par le CCAS</li> <li>• Un service d'intervention auprès des personnes âgées</li> <li>• Une aide alimentaire d'urgence avant l'orientation sur la banque alimentaire</li> <li>• Organisation de rencontres intergénérationnelles à Pâques ou à Noël entre les enfants du CLSH et les seniors du service d'intervention auprès des personnes âgées</li> <li>• De nombreux équipements pour accueillir les personnes à mobilité réduite (piscine, place de parking, plage de Gigaro équipée et labellisée « Handiplage »)</li> <li>• Lutte contre la délinquance grâce à la collaboration de la police municipale et du service jeunesse et au projet skate parc mené par les jeunes de la commune</li> <li>• Embauche de personnes handicapées</li> <li>• Un soutien financier de la commune aux associations, en croissance continue</li> <li>• Une police municipale renforcée et formée pour assurer la sécurité des biens et des services</li> <li>• Des femmes de plus en plus présentes dans les activités de la commune et au sein de la Mairie</li> <li>• Assiduité des élus, de la population, des associations, du personnel au processus de décision (information, concertation, coproduction...)</li> <li>• Mutualisation des outils de gestion territoriale avec les communes voisines avec les syndicats (SIVOM, SIDECM...)</li> <li>• Participation aux décisions supra-communales : membre du comité de pilotage du site Natura 2000, comité de pilotage de Pardigon, demande du Parc National de Port Cros pour la participation de La Croix Valmer au comité de gestion dans la cadre de l'extension du parc...</li> <li>• Travail en réseau avec les acteurs du tourisme du Golfe de St Tropez, du Var et de PACA, et existence d'un outil de mutualisation qualité tourisme avec diverses communes du 83 et du 04</li> <li>• Diverses actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un taux faible de logement sociaux</li> <li>• Pas de possibilité d'accueil de personnes en grande difficulté</li> <li>• Des inégalités de salaire entre homme et femme dans le secteur privé (ouvriers)</li> <li>• Pas de dispositif de compensation carbone</li> <li>• Des actions intercommunales nombreuses mais pas dans un cadre communautaire</li> </ul>

## DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une volonté marquée de maîtriser la production de déchets ménagers avec la mise en place de bonnes pratiques de tri sélectif et de recyclage</li> <li>• La création d'un poste « ambassadeur du tri »</li> <li>• La fermeture du centre d'enfouissement technique</li> <li>• Une gestion des déchets à l'échelle de l'intercommunalité</li> <li>• De nombreuses actions de sensibilisation menées auprès des différents publics (vacanciers, résidents, scolaires, plaisanciers, artisans, commerçants...)</li> <li>• Des actions de communication : des articles dans la Gazette croisienne, des prospectus informatifs sur le tri distribués...</li> <li>• Des actions de police peu nombreuses et stables pour incivilité permettant de prévenir les atteintes à l'environnement ou au DD</li> <li>• Une prise en compte croissante intégrant des critères DD (environnementaux, insertion...) dans la passation des marchés publics</li> <li>• Projet d'utiliser les eaux de la station d'épuration dans le projet JANUS</li> <li>• Projet en cours de réalisation de récupération des eaux de la station d'épuration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une activité agricole peu diversifiée</li> <li>• Une agriculture non biologique</li> <li>• Des exploitations à moderniser dans le respect de l'environnement</li> <li>• Peu d'actions de sensibilisation des acteurs économiques sur les modes de production et de consommation responsables (excepté pour le tri des déchets / le recyclage)</li> <li>• Des actions de réduction des consommations à la source encore timides (quelques actions de réduction des consommations à la source par approche filière, ex : eau dans l'hôtellerie)</li> <li>• Aucune entreprise labellisée pour un tourisme durable (hôtellerie, restauration, camping...)</li> <li>• Aucune action menée par la commune auprès des agriculteurs sur leur changement de mode de production : utilisation produits phytosanitaires, organisation de circuits courts, diversification, maîtrise de l'eau</li> <li>• Aucun emploi local créé dans des filières de production durables et d'économie solidaire</li> <li>• Pas d'outil interne mis en place pour évaluer le rapport coûts / avantages des actions de DD</li> </ul>

## GOVERNANCE

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gouvernance institutionnalisée à La Croix Valmer dès la mise en place de la nouvelle équipe municipale en 2008 : création de la « Commission extra municipale du développement durable » regroupant les membres de la commission municipale du Développement Durable, des membres de la société civile et des agents de la ville en fonction des sujets de concertation</li> <li>• Une compréhension partagée de la gouvernance</li> <li>• Une volonté de la municipalité d'informer largement la population et de rechercher sa participation</li> <li>• Un grand nombre d'associations dynamiques garant de la vitalité citoyenne de la ville</li> <li>• Une implication récente des associations aux prises de décision à travers le pilotage de la gestion des espaces protégés (Pardigon) renforce la participation et la concertation entre la société civile et la municipalité</li> <li>• La constitution du comité de pilotage et du comité technique de l'Agenda 21</li> <li>• La mobilisation du personnel, sa représentation, sa formation</li> <li>• L'approche transversale au sein de la municipalité afin que tous les services travaillent de concert à l'atteinte des 5 finalités du développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La connaissance du système d'acteurs sur le territoire et le moyen de mieux les associer au processus</li> <li>• La recherche de solutions d'une meilleure mobilisation des acteurs, avec des actions de sensibilisation spécifiques pour chacune et mise en place d'une stratégie de relais</li> <li>• La communication sur l'agenda 21 reste à renforcer</li> <li>• Les modalités d'engagement de la collectivité dans une démarche formelle d'éco-responsabilité : un projet ECORES à La Croix Valmer</li> <li>• L'adhésion des autres territoires à la démarche à renforcer</li> <li>• La mise en place de tableaux de bords et d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis permettant l'amélioration continue des résultats</li> </ul>

## 13 Enjeux prioritaires identifiés

Le diagnostic partagé a permis d'identifier pour chacun des **domaines de l'action territoriale** toute une **série d'enjeux** locaux au regard du développement durable. Au total, 78 enjeux ont été formulés. Une **mise en cohérence** des différents enjeux entre eux a ensuite été réalisée **en recherchant spécifiquement leur transversalité**. Cela a donc conduit à la reformulation de certains. Au total, 43 enjeux ont été formulés et soumis à la validation du Comité Technique, réuni le 16 novembre 2009. Le travail suivant a consisté à **prioriser les enjeux** les uns par rapport aux autres, de manière à focaliser le développement du plan d'action autour d'enjeux prioritaires pour la commune.

A l'issue de ces travaux, **13 enjeux prioritaires ont finalement été retenus**.

### ENJEUX PRIORITAIRES PAR ORDRE DECROISSANT DE PRIORITE

**Le maintien des espaces naturels multifonctionnels** ayant une fonction écologique (protection, valorisation...), sociale (paysage, récréation...) et économique importante dans un contexte urbain pour une valorisation d'un territoire renvoyant une image de naturalité avec quelques grands éléments paysagers : la mer, Pardigon et Lardier, les massifs forestiers, les domaines viticoles...

**L'amélioration de la gestion de l'eau** par la diminution des gaspillages et des fuites, la rationalisation de l'entretien, la réutilisation des effluents, la réduction de l'impact de l'urbanisation (artificialisation, imperméabilisation des sols, sens d'écoulement...), la valorisation des eaux de pluies, la promotion des produits biologiques respectueux de l'environnement, la gestion et l'entretien réguliers des réseaux d'approvisionnement, l'écoresponsabilité des citoyens et de la collectivité.

**Le logement des actifs dans l'intercommunalité qui favorise son accessibilité.**

**La généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable** auprès d'un plus large public, et notamment la sensibilisation des utilisateurs des équipements aux impacts environnementaux et à la maîtrise des flux de leurs activités, la réduction des déchets en amont et leur tri en aval.

**Le développement du lien social pour le renforcement de la cohésion sociale des croisiens (convivialité, évènements festifs) et pour pallier la difficulté d'identification et donc de prise en charge des personnes âgées en résidences secondaires.**

**La pérennisation et l'amélioration de la gestion des déchets dans le cadre de l'intercommunalité.**

**L'adaptation du PLU en regard du développement durable** : conserver une croissance de sa population permanente et de l'emploi avec une gestion optimale des espaces naturels tout en réduisant le bilan énergétique existant (constructions, déplacements...).

**Le soutien de la collectivité à une structuration plus forte du monde économique local et à un engagement territorial des entreprises** : charte de tourisme durable, gestion responsable de zones d'activité, meilleure prise en compte de l'environnement (déchets...), gestion sociale partagée (logement des saisonniers...) grâce à une mobilisation des acteurs socio-économiques à partir de vecteurs spécifiques d'interpellation, avant tout partage ou action collective.

**Le partage** entre les différents gestionnaires du patrimoine naturel **des connaissances sur les pressions** exercées (fréquentation, artificialisation, coupures, changements d'usages, impact des activités humaines...) sur les milieux pour mieux guider l'action.

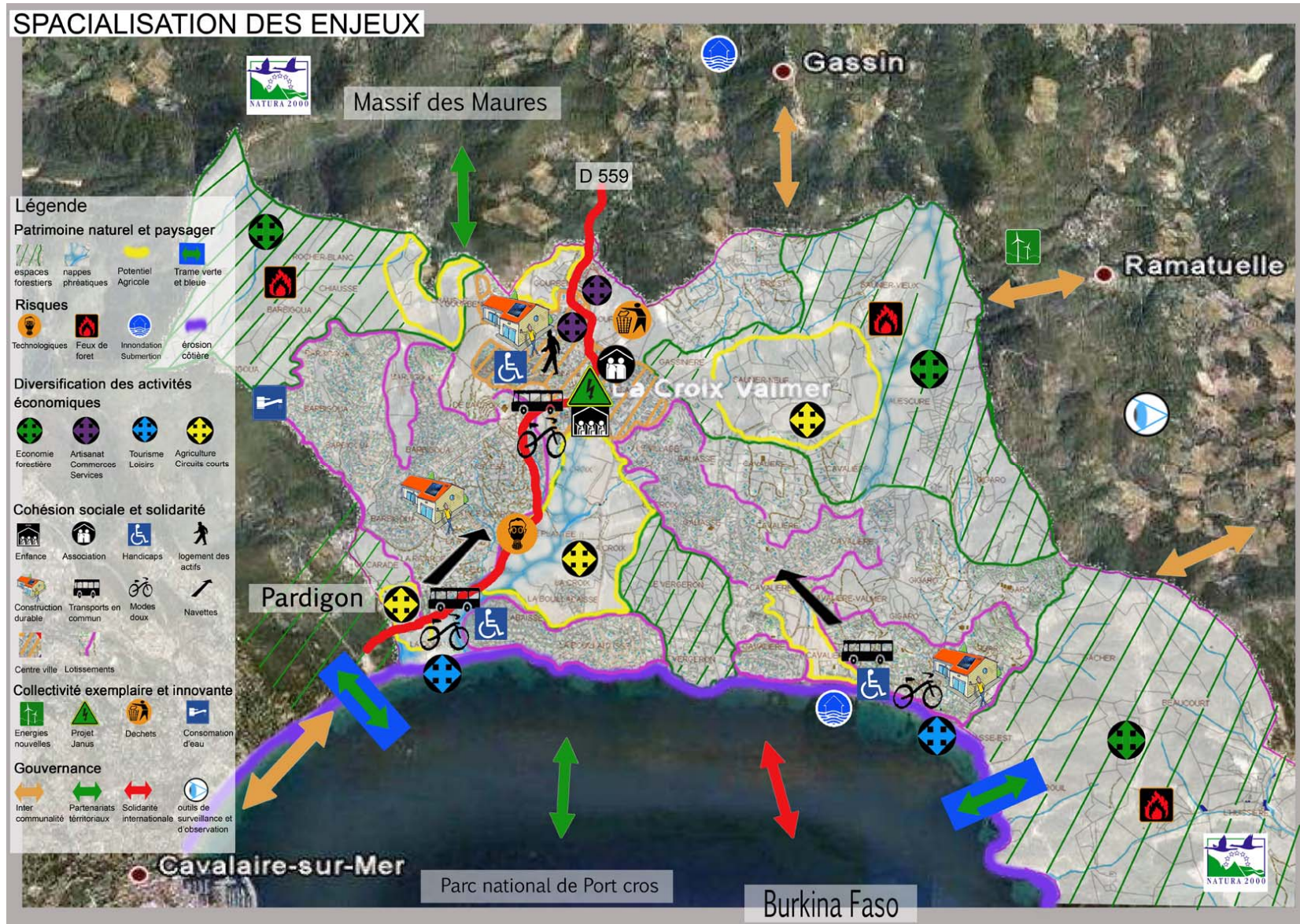
**Le renforcement d'une mobilité durable** des personnes et des biens au regard des enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires dans l'accès de tous aux équipements et services de la commune.

**Le changement des pratiques agricoles** actuelles, notamment viticoles, vers une agriculture biologique, atout d'une biodiversité cultivée, et le développement du potentiel productif, d'exploitation et de valeur économique du territoire selon des modes de production et de consommation durables et responsables.

**La contribution à l'amélioration de l'accès à la formation** pour les salariés les moins qualifiés et les jeunes sans formation, notamment pour les nouveaux métiers de l'économie verte.

Le renforcement de la **démarche collectivité exemplaire** engagée par la commune pour une gestion économe des bâtiments et des espaces verts.

## Des enjeux spatialisés sur le territoire





## La Croix Valmer, Vers son Agenda 21

# 4 Choix stratégiques : de la vision prospective au plan d'action

## La vision prospective de La Croix Valmer

Afin d'envisager collectivement un futur pour le territoire de La Croix Valmer à l'horizon 2030 tout en prenant en compte les hypothèses d'évolution attendues (croissance démographique, développement, sédentarisation mais aussi vieillissement de la population, changement climatique, augmentation des coûts de production, développement d'une économie de services...), deux scénarii distincts (le pire et le meilleur) ont permis au comité technique de construire une première formulation de la vision prospective. Cette vision a été enrichie par le comité de pilotage (en particulier par les membres associatifs) ainsi que par la population croisienne à l'occasion des ateliers du territoire de Janvier 2010. L'expression de la vision prospective de La Croix Valmer qui en résulte a été formulée de la manière suivante :

**« Ensemble, nous ferons de la Croix Valmer un territoire d'une grande richesse patrimoniale qui développe ses activités, toute l'année, de manière exemplaire et durable dans une solidarité intergénérationnelle, conviviale et tournée vers l'extérieur »**

## Les axes stratégiques

Le croisement de la vision prospective avec les 13 enjeux prioritaires a abouti à la définition de **quatre grands axes stratégiques** de l'Agenda 21 de La Croix Valmer :

**Axe 1 : Maintien, protection, valorisation, gestion du patrimoine naturel et paysager**

**Axe 2 : Diversification des types d'activités économiques (agriculture, commerce de proximité, artisanat, santé, métiers du tourisme et de l'environnement) toute l'année**

**Axe 3 : Renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité intergénérationnelle par des réponses adéquates en termes d'urbanisme et de logement**

**Axe 4 : Collectivité exemplaire et innovatrice**

## Les 18 objectifs globaux

Le Comité technique, réuni le 16 novembre 2009, a validé les 13 enjeux prioritaires majeurs pour le territoire de La Croix Valmer et a procédé à un travail collectif et participatif de hiérarchisation qui a permis de classer les enjeux par ordre de priorité décroissante. Le comité a ensuite travaillé à la définition des objectifs globaux répartis sur les 4 axes stratégiques. Ainsi, **18 objectifs globaux ont été retenus pour répondre aux 13 enjeux prioritaires**. Une pondération collective a permis de hiérarchiser ces 18 objectifs. Les résultats obtenus sont présentés par axe stratégique dans le tableau ci-dessous par ordre décroissant, colorés en orange foncé, orange clair, rose foncé et rose clair.

### *AXE 1 : Maintien, protection, valorisation, gestion du patrimoine naturel et paysager*

- 1 Maintenir les fonctionnalités écologiques, sociales et économiques des espaces naturels**
- 2 Maîtriser l'utilisation de la ressource en eau**
- 3 Assurer une gouvernance partagée de la gestion du patrimoine naturel**

### *AXE 2 : Diversification des types d'activités économiques (agriculture, commerce proximité, services, artisanat, santé, métiers du tourisme et de l'environnement) toute l'année*

- 4 Soutenir le développement d'activités diversifiées et à vocation environnementale (économie verte)**
- 5 Inciter les propriétaires de résidences secondaires à exercer une partie de leur activité sur La Croix Valmer**
- 6 Mobiliser les entreprises locales pour une gestion sociétale responsable des salariés**
- 7 Développer de nouvelles pratiques et activités agricoles selon des modes de production et de consommation durables et responsables**

### *AXE 3 : Renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité intergénérationnelle par des réponses adéquates en termes d'urbanisme et de logement*

- 8 Favoriser l'accès au logement des actifs croisiens à des conditions financières acceptables pour les demandeurs**
- 9 Développer la prise de conscience et l'engagement de comportements responsables pour tous les publics**
- 10 Développer le lien et la cohésion sociale entre les croisiens**
- 11 Adapter le PLU au regard du développement durable et en cohérence avec l'agenda 21**
- 12 Intensifier le développement d'une mobilité durable sur La Croix Valmer, en cohérence intercommunale**
- 13 Engager une réflexion intercommunale sur l'adéquation offre / demande en matière de sports et de loisirs**

### *AXE 4 : Collectivité exemplaire et innovatrice*

- 14 Poursuivre la pérennisation et l'amélioration de la gestion des déchets dans le cadre de l'intercommunalité**
- 15 Rendre la collectivité et les services municipaux exemplaires et responsables au niveau de leur fonctionnement et de leurs activités (Démarche ECORES)**
- 16 Développer une culture de responsabilité dans la population face aux risques (naturels, technologiques, climatiques...)**
- 17 Encourager la maîtrise de la demande et les actions d'économie d'énergie dans la population**
- 18 Développer de nouvelles actions / nouveaux projets de coopération décentralisée en direction des pays du Sud**

## Le Plan d'action de l'Agenda 21

Grâce à un travail collectif de co-construction avec les élus et techniciens et la population croisienne (ateliers du territoire, janvier 2010), 63 orientations d'action ont été proposées pour atteindre les objectifs globaux. Elles ont fait l'objet d'un examen exhaustif par le comité technique réuni le 10 février 2010 ; certaines ont été reformulées pour plus de clarté, d'autres ont été fusionnées pour plus d'efficacité lorsque celles-ci étaient complémentaires et qu'elles seraient réalisées par le même chef de projet.

**Finalement, le plan d'action de Agenda 21 de La Croix Valmer comprend 46 actions répondant à 18 objectifs globaux, répartis sur 4 axes.**

Les actions ainsi retenues ont alors fait l'objet de l'élaboration d'une fiche action spécifique<sup>3</sup> du 15 février au 15 avril 2010. Les actions dont la faisabilité technique, opérationnelle, financière est incertaine feront l'objet d'une réflexion ultérieure.

<b>AXE 1 : Maintien, protection, valorisation, gestion du patrimoine naturel et paysager</b>		
<b>ACTIONS</b>	<p><b>1</b> <b>Objectif global : Maintenir les fonctionnalités écologiques, sociales et économiques des espaces naturels</b></p> <p>1 Préservation de la surface actuelle de « zone naturelle » terrestre soumise à réglementation</p> <p>2 Contribution à l'élaboration de la charte du Parc National de Port Cros</p> <p>3 Gestion et mise en valeur l'espace remarquable de Pardigon, notamment la zone humide</p> <p>4 Développement de l'économie de la forêt</p> <p>5 Renforcement des dispositifs de surveillance existants des risques d'incendies, d'érosion côtière et de pollution marine, en faisant de la sécurité civile l'affaire de tous</p>	
	<p><b>2</b> <b>Objectif global : Maîtriser l'utilisation de la ressource en eau</b></p> <p>6 Protection de la qualité des eaux souterraines</p> <p>7 Maîtrise de la consommation en eau par les ménages pour garder une marge de manœuvre sur la disponibilité de la ressource</p> <p>8 Maintien de la surface artificialisée (imperméabilisation) de la commune au niveau actuel en favorisant l'utilisation de matériaux drainants</p> <p>9 Maintien de la qualité actuelle des eaux marines (Pavillon Bleu, certification) en continuant les efforts et en renforçant le contrôle et la surveillance des bateaux de plaisance</p>	
	<p><b>3</b> <b>Objectif global : Assurer une gouvernance partagée de la gestion du patrimoine naturel</b></p> <p>10 Préfiguration / partage de l'expérience et commencer à inscrire l'agenda 21 dans la future communauté de commune en élargissant aux autres communes le maximum d'instances locales</p> <p>11 Mise en place d'un observatoire (inter)communal des pressions sur l'environnement</p>	
	<b>AXE 2 : Diversification durable des types d'activités économiques (agriculture, commerce proximité, services, artisanat, santé, métiers du tourisme et de l'environnement) toute l'année</b>	
	<p><b>4</b> <b>Objectif global : Soutenir le développement d'activités locales diversifiées et à vocation environnementale (économie verte)</b></p> <p>12 Promotion de la production locale et des circuits courts (marchés, promotion...)</p> <p>13 Adoption de chartes environnementales et de démarches Qualité par filière (tourisme, agriculture, artisanat, services...)</p> <p>14 Développement d'une offre de villégiature hors saison estivale et des activités économiques pour allonger la durée de séjour</p>	

<sup>3</sup> Cf. modèle de fiche action § 5.3. et fiches action *in extenso* § 5.4. dans le document « Enjeux, stratégie et plan d'action »

5	<b>Objectif global : Inciter les propriétaires de résidences secondaires à exercer une partie de leur activité sur La Croix Valmer</b>
ACT.	15 Inventaire et définition du potentiel de transfert d'activité
6	<b>Objectif global : Mobiliser les entreprises locales pour une gestion sociétale responsable des salariés</b>
ACT.	16 Inventaire et mise en œuvre de conditions favorables à l'accueil des emplois des nouvelles entreprises innovantes et liées à l'environnement
7	<b>Objectif global : Développer de nouvelles pratiques et activités agricoles selon des modes de production et de consommation durables et responsables</b>
ACT.	17 Maintien d'un territoire agricole vivant et de productions locales durables et diversifiées
<b>AXE 3 : Renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité intergénérationnelle par des réponses adéquates en termes d'urbanisme et de logement</b>	
8	<b>Objectif global : Favoriser l'accès au logement des actifs croisiens à des conditions financières acceptables pour les demandeurs</b>
ACTIONS	18 Pression dans le cadre de l'intercommunalité du golfe à la mise en chantier urgente d'un programme local de l'habitat (PLH)
	19 Définition sur 5 ans d'une programmation de logements pour les actifs et retraités sur la commune et des conditions de sa mise en œuvre (partenariat avec les logeurs)
	20 Mobilisation des acteurs locaux pour le logement des travailleurs saisonniers (évaluation des besoins, financement du 1%, convention de multi-occupation, garanties de loyer)
9	<b>Objectif global : Développer la prise de conscience et l'engagement de comportements responsables pour tous les publics</b>
ACTIONS	21 Renforcement de l'éducation à l'environnement et de la prévention nutritionnelle en maternelle et primaire
	22 Instauration d'une charte de bonne conduite éco responsable dans la tenue des manifestations financées ou soutenues par la mairie
	23 Mise en place des actions d'information et de prévention sur la santé en direction des publics fragiles
10	<b>Objectif global : Développer le lien et la cohésion sociale entre les croisiens</b>
ACTIONS	24 Partage du savoir culinaire local ou provençal entre les générations (des anciens vers les plus jeunes)
	25 Renforcement de la solidarité d'accueil intergénérationnelle, familiale ou extra-familiale (y compris en résidence secondaire)
	26 Renforcement des initiatives associatives intergénérationnelles utilisant la compétence des anciens
	27 Engagement d'une réflexion sur l'accès à des services médicaux de proximité permettant des diagnostics sur place
	28 Développement et meilleure structuration du secteur de la petite enfance
	29 Incitation à la coopération inter associative pour une meilleure mutualisation des moyens, un meilleur partage des objectifs d'action : création d'une Maison des Associations (MDA) et pérennisation du Forum des Associations
11	<b>Objectif global : Adaptation du PLU au regard du développement durable et en cohérence avec l'agenda 21</b>
ACTIONS	30 Inscription des axes stratégiques et des objectifs globaux de l'agenda 21 dans le PLU à adapter
	31 Définition du niveau de concertation pour les adaptations du PLU
	32 Etablissement d'un document spécifique « Orientations d'aménagement pour le centre ville » traduisant formes, volumes, hauteur, cheminements, espaces publics

	33	<i>Traduction dans le règlement des principes de constructibilité durable</i>
12 ACTIONS		<b>Objectif global : Intensifier le développement d'une mobilité durable sur La Croix Valmer, en cohérence intercommunale</b>
	34	<i>Etablissement d'un plan dissuasif d'accès et de circulation en centre ville et d'une mise aux normes des espaces publics au regard de la loi handicap</i>
	35	<i>Incitation au développement sécurisé des modes doux de déplacements sur l'ensemble de la commune</i>
13		<b>Objectif global : Engager une réflexion intercommunale sur l'adéquation offre / demande en matière de sports et de loisirs</b>  <b>ACTIONS REPORTEES</b>
<b>AXE 4 : Collectivité exemplaire et innovatrice</b>		
14 ACTIONS		<b>Objectif global : Poursuivre la pérennisation et l'amélioration de la gestion des déchets dans le cadre de l'intercommunalité</b>
	36	<i>Poursuite de l'incitation à la réduction des déchets à la source (emballages, compostage...)</i>
	37	<i>Sensibiliser, éduquer, impliquer les citoyens pour un changement de comportement</i>
15 ACTIONS		<b>Objectif global : Rendre la collectivité et les services municipaux exemplaires et responsables au niveau de leur fonctionnement et de leurs activités (Démarche ECORES)</b>
	38	<i>Projet Janus : expérimentation sur le complexe enfance de différents outils (ensemble photovoltaïque, pile à hydrogène, cogénération...) en vue de l'autosuffisance énergétique des bâtiments communaux</i>
	39	<i>Réduction des coûts de fonctionnement de l'éclairage public</i>
	40	<i>Poursuite de la démarche engagée par la commune pour une gestion de l'eau économe dans les bâtiments et les espaces verts</i>
	41	<i>Engagement dans l'augmentation de la performance administrative au profit du développement durable</i>
	42	<i>Mise en œuvre d'un plan de déplacement administration (PDA)</i>
	43	<i>Intégration de l'atteinte des objectifs de l'agenda 21 dans les critères d'évaluation de l'encadrement</i>
16 ACT.		<b>Objectif global : Développer une culture de responsabilité dans la population face au risque (naturels, technologiques, climatiques...)</b>
	44	<i>Information et sensibilisation de la population à la solidarité dans les risques</i>
17 ACT.		<b>Objectif global : Encourager la maîtrise de la demande et les actions d'économie d'énergie dans la population</b>
	45	<i>Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques municipales et des habitants</i>
18 ACT.		<b>Objectif global : Développer de nouvelles actions / nouveaux projets de coopération décentralisée en direction des pays du Sud</b>
	46	<i>Participation de La Croix Valmer à une action de coopération décentralisée dans la région de Markoye au Burkina Faso et évaluation des possibilités de renforcer ou d'élargir dans d'autres pays cette coopération</i>

## Des actions originales et innovantes

### ACTION REMARQUABLE

#### Action 3

#### Gestion et mise en valeur de l'espace remarquable de Pardigon, notamment la zone humide

**(AXE 1 Maintien, protection, valorisation, gestion du patrimoine naturel et paysager**

**Objectif 1 Maintenir les fonctionnalités écologiques, sociales et économiques des espaces naturels)**

**Contexte :** Le site de Pardigon est, à bien des égards emblématique des enjeux du littoral varois : il a pendant longtemps été l'objet d'un combat juridique mené par les associations environnementales dont celle de la Sauvegarde des Sites de La Croix Valmer (ASSCV) qui souhaitait le conserver et de promoteurs immobiliers touristiques qui souhaitaient l'urbaniser.

Cette coupure d'urbanisation a finalement été acquise le 6 mars 2008 par l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur pour le compte du Conservatoire du Littoral.

Aujourd'hui ce sont 90 hectares d'un patrimoine naturel aux enjeux paysagers, patrimoniaux, naturels et historiques qui sont protégés, coupure d'urbanisation participant à la Trame verte et bleue.



**Résultats attendus :** Restauration du site et réappropriation du site par la population et les visiteurs.

**Descriptif des mesures :**

- Articuler avec le travail mené par le comité de pilotage du site
- Favoriser l'ouverture au public : organisation des cheminements piétons et des usages, site à vocation pédagogique
- Restaurer la biodiversité
- Mettre en valeur le site archéologique
- Maîtriser les contraintes et impacts des espaces et activités environnants
- Réaménager la « goutte d'eau » dans une perspective d'intégration et de valorisation du site

**Indicateur d'impact :** Présence et nombre des espèces végétales et animales sur le site (résultats des inventaires)

### ACTION EXPERIMENTALE

#### Action 15

#### Inventaire et définition du potentiel de transfert d'activité

**AXE 2 Diversification des types d'activités économiques (agriculture, commerce proximité, services, artisanat, santé, métiers du tourisme et de l'environnement) toute l'année**

**Objectif 5 Inciter les propriétaires de résidences secondaires à exercer une partie de leur activité sur La Croix Valmer**

**Contexte :** Il existe sur la commune un potentiel de résidents importants : les propriétaires des 4200 résidences secondaires, trois fois les résidences principales ! La collaboration est tout à fait envisageable avec les associations de copropriétaires et le Club des Ambassadeurs de La Croix Valmer formé en association très récemment.

**Résultats attendus :** Inciter les propriétaires de résidences secondaires en activité à exercer une partie de celle-ci sur La Croix Valmer. Identifier les propriétaires de RS à activités dé-localisables. Inciter les chefs d'entreprises à promouvoir des séminaires hors saison sur la commune.

**Descriptif des mesures :**

- Etablissement d'un diagnostic auprès de nos propriétaires de résidences alternées de leurs activités et analyser leurs temps de présence éventuels. Questionnaire à élaborer en relation avec la CCI.
- Solliciter la CCI et la CCM du Var pour faire de La Croix Valmer une zone permanente en wifi (Plan Fisac pour cofinancement). Proposer au Parc National de Port Cros un lieu d'accueil d'une antenne relais téléphonique sur la zone de Gigaro.
- Elaborer, en partenariat avec les acteurs économiques, un plan annuel d'ouverture de services à minima pour favoriser l'intérêt d'être présents hors période estivale (pépinière d'entreprises – observatoire économique). Proposer des activités aux accompagnants (époux, épouses, enfants) durant les périodes indiquées en complément des activités existantes.

**Indicateur d'impact :** Accroissement du nombre d'électeurs (basculement de la résidence principale sur la résidence secondaire).

## ACTION ORIGINALE

### Action 28

#### Développement et meilleure structuration du secteur de la petite enfance

**AXE 3 Renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité intergénérationnelle par des réponses adéquates en termes d'urbanisme et de logement**

**Objectif 10 Développer le lien et la cohésion sociale entre les croisiens**

**Contexte :** Le projet important de Centre pour la petite enfance (CLSH) est à l'étude. Il permettra, entre autre, de répondre à l'insuffisance des structures de garde d'enfants notamment pour les actifs. Cela correspond à une demande forte de la population. **C'est actuellement le seul projet départemental avec lieu unique d'accueil de l'enfant.**

**Résultats attendus :** Développer un meilleur service rendu aux familles pour l'accueil des enfants petits et grands.

#### Descriptif des étapes :

1ère année : établir le plan d'action sur 3 ans

- Faire un état des lieux des besoins sur la commune
- Création d'un groupe de travail interne/externe

Développement des structures existantes

- Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche collective
- Développement des services centre maternel, primaire, ados et service jeunesse

Création des services

- Création d'une crèche familiale
- Développer le métier d'assistante maternelle sur la commune

**Objectif quantitatif à atteindre à la fin de l'action :** Zéro enfant non gardé fin 2012

## ACTION INNOVANTE

### Action 38

#### Projet Janus : expérimentation sur le complexe enfance de différents outils (ensemble photovoltaïque, pile à hydrogène, cogénération...) en vue de l'autosuffisance énergétique des bâtiments communaux

**AXE 4 Collectivité exemplaire et innovatrice**

**Objectif 15 Rendre la collectivité et les services municipaux exemplaires et responsables au niveau de son fonctionnement et de ses activités (Démarche ECORES)**

**Contexte** Respect de l'engagement politique municipal, réponse locale aux engagements du Grenelle. Confirmation de notre politique (la Gendarmerie, propriété de la commune, livrée en HQE) Labellisation Janus (2 phases) par le pôle de compétitivité Cap Energie en partenariat avec HELION, l'ADEME et ERDF vu l'importance de l'exemplarité et du caractère innovant du projet.

#### Résultats attendus :

Phase 1 du projet : 2010 /2012

- mise en service et exploitation de la chaîne de production d'énergie au niveau du complexe enfance

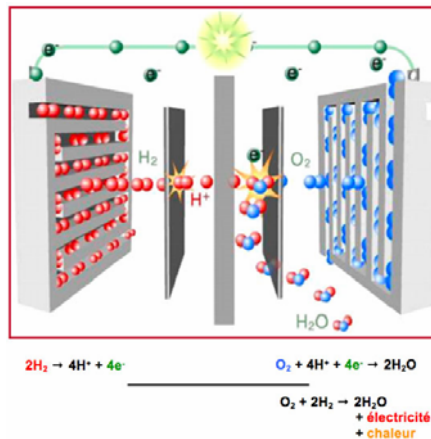
Phase 2 du projet : 2012 / 2020 (environ)

- déploiement en réseau des 9 chaînes de production d'énergie sur l'ensemble du territoire communal

#### Objectif quantitatif à atteindre à la fin de l'action :

2011 : étude, réalisation et implantation de la chaîne de production d'énergie (CPE)

2013 : mise en réseau d'une CPE / an





## La Croix Valmer, Vers son Agenda 21

# 5 Organisation, modalités de pilotage et d'évaluation

La Croix Valmer a défini les modalités de la gouvernance de son Agenda 21 en regard des cinq éléments de la démarche, présentés dans le cadre de référence des politiques territoriales de développement durable.

## Participation

L'objectif est de faire participer, de manière suivie, les habitants, les acteurs économiques et sociaux croisiens et leurs associations à la mise en œuvre concrète des actions de l'Agenda 21, dans un triple but de responsabilisation (engagement, relais, exemplarité...), d'évaluation (suivi, contrôle, enseignements à tirer...) et d'aiguillon (innovation, « poil à gratter », production d'avis...)

Cette participation s'organisera autour de 5 groupes d'action :

- ▶ Biodiversité / Ressources naturelles / eau / air ;
- ▶ Logement / politique sociale (CCAS) ;
- ▶ Urbanisme ;
- ▶ Développement économique / tourisme / emploi (associatif commerçants-artistes et OTAC) ;
- ▶ Innovation / développement durable (ex.: Janus, éclairage, économie d'énergie, déchets...).

Ces groupes d'action comprendront des citoyens volontaires dont au moins un représentant associatif du thème concerné, un représentant du syndicat intercommunal concerné par le thème, le maire, l'adjoint au développement durable et deux élus, des représentants des services municipaux et le chef de projet Agenda 21.

Chaque groupe se réunira au minimum 3 fois par an.

Le rôle de chacun, les conditions de participation et de rendu seront formalisés dans un document simple, public, et partagé par chacun des participants aux ateliers.

Deux fois par an se tiendront des forums-citoyens du développement durable, associant très largement la population dans son ensemble, où pourront être présentés et mis en débat l'avancement de l'Agenda 21 mais également des bonnes pratiques, des initiatives intéressantes ou exemplaires, portées par des acteurs ou des habitants du territoire ou d'autres collectivités, dans un esprit d'échange et de progrès.

## Pilotage

Comme cela a été le cas lors de son élaboration, le maire lui-même conduira la stratégie globale de l'Agenda 21 et ses grandes réunions.

Il animera le comité de pilotage de l'Agenda 21, composé, entre autres, des principaux élus, adjoints et conseillers concernés, de représentants de territoires supra communaux (Etat, Région, Département, Intercommunalités), d'organismes publics œuvrant sur le territoire (Conservatoire du littoral, Etablissement public foncier régional, Parc National de Port Cros...), et de personnes intéressées représentatives des parties prenantes (associations socio professionnelles, de protection de la nature, etc..).

Il proposera à l'ordre du jour du Conseil Municipal (2 fois par an) les conditions d'avancement de l'Agenda 21 et plus généralement les modalités de prise en compte du développement durable dans les orientations municipales.

Le maire s'appuiera sur son adjoint au développement durable pour la mise en œuvre opérationnelle effective de l'Agenda 21. Ce dernier animera la commission développement durable dans un souci de partage, de responsabilisation et de mobilisation des acteurs locaux pour la réussite du plan d'action.

Il sera secondé par le chef de projet Agenda 21 placé directement sous son autorité.

Il s'assurera du bon fonctionnement des ateliers de participation, des forums-citoyens.

Il veillera à la qualité et à la permanence de l'évaluation des actions et de leur impact.

Avec la direction générale des services, il facilitera l'articulation des politiques municipales et l'intégration du développement durable dans ces politiques et dans les métiers qui les portent (voir les orientations afférentes du plan d'action). Il proposera les moyens humains et financiers adéquats.

## Evaluation

Chaque action de l'Agenda 21 comporte son propre dispositif de suivi et d'évaluation (indicateurs de réalisation, d'impact, de participation, etc., variables selon les actions). Il appartient à chaque pilote d'action de s'assurer des bonnes conditions de recueil des données nécessaires à la qualité de ce dispositif et d'en analyser de manière critique les résultats afin d'en tirer les leçons : blocages et marges de progrès. Chaque pilote d'action, avec son ou ses élus référents, sera responsable de la réalisation technique et budgétaire des actions.

La direction générale des services suivra tout particulièrement les indicateurs-phares de l'Agenda 21.

Les adaptations du PLU feront l'objet d'une évaluation, avant leur mise à enquête publique et selon la procédure mise en œuvre, de leur incidence au regard du développement durable. Cette évaluation sera rendue publique.

Le chef de projet s'assurera mensuellement de la bonne remontée des informations et de la synthèse de l'avancement du plan d'action, tant sur le plan quantitatif (technique, financier...) que qualitatif (avec un éventuel accompagnement extérieur).

En étroite relation avec l'adjoint au développement durable et le service communication, il veillera à ce que l'évaluation de l'Agenda 21 puisse être mise à disposition du public de manière claire, compréhensible, transparente, sincère, tout particulièrement concernant les indicateurs-phares.

Le dispositif d'évaluation interne de l'encadrement de la mairie prendra en compte, dans les domaines de compétence de chacun, des difficultés et des progrès de l'avancement du plan d'action et de son évaluation.

## Transversalité / partenariat

L'objectif de la municipalité est de pouvoir faire se rencontrer et travailler ensemble des acteurs qui n'en n'ont pas l'habitude, pour une meilleure efficacité de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

En externe, l'adjoint au développement durable et le chef de projet s'assureront de la bonne circulation de l'information entre les différents partenaires ou instances décisionnelles œuvrant sur le territoire, comme par exemple avec le comité de pilotage de Pardigon. Ils faciliteront échanges, rencontres, actions communes des parties prenantes, tout particulièrement dans le cadre de l'intercommunalité.

En interne, avec la direction générale des services, la mise en commun régulière (mensuelle) dans les réunions des services des analyses des difficultés et marges de progrès à partir des indicateurs des tableaux de bord, consolidera le type nouveau de management interne initié dans la phase d'élaboration de l'Agenda 21.

La participation du chef de projet à ces réunions lui permettra de jouer un rôle de lien et de médiation nécessaire à une démarche projet de ce type.

Le personnel sera questionné annuellement sur sa participation à la concrétisation du plan d'action et sur les suggestions qu'il peut faire pour en accroître l'efficacité.

## Amélioration continue

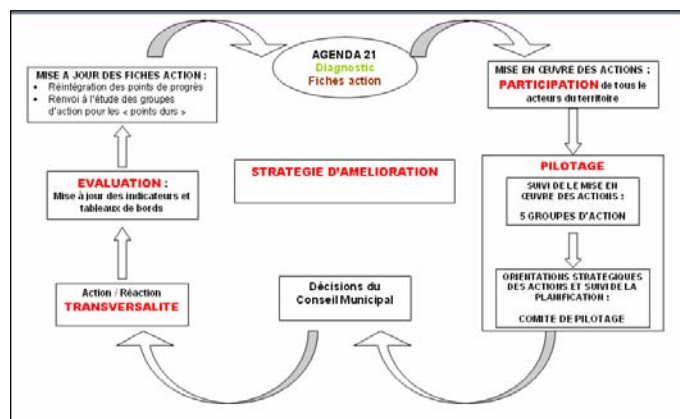
La démarche de réflexion sur l'agenda 21 s'est voulue prospective, à un horizon de 20 ans.

Le plan d'action de l'Agenda 21 est focalisé sur des actions dont l'opérationnalité est immédiate (durée du mandat) quand bien même la mise en œuvre complète des phases de réalisation ainsi que ses résultats sont parfois d'une durée supérieure.

Cependant, un certain nombre d'actions, jugées nécessaires au regard des objectifs et orientations stratégiques, mais dont la faisabilité immédiate n'a pas été démontrée pour des raisons diverses (préalables importants, études techniques complémentaires à mener, partenariat non immédiatement mobilisable, etc.) a été listé en annexe du plan d'action (cf. Document « Enjeux, stratégie et plan d'action », annexe 4). Ces actions ne sont pas abandonnées et doivent être retravaillées dans les deux ou trois ans qui viennent et pourront être inscrites lors d'une prochaine révision du plan d'action.

Lors de leur réflexion sur la gouvernance de l'Agenda 21, les élus de la commission développement durable de la commune ont souhaité illustrer et faire partager la vision qu'ils avaient de la démarche opérationnelle, sous la forme du schéma ci-contre intitulé :

**La spirale qualité ascendante du développement durable à La Croix Valmer**





## La Croix Valmer, Vers son Agenda 21

# 6 Un engagement fort pour le développement durable

## Des actions contribuant fortement aux 5 finalités du développement durable

Afin de montrer en quoi le plan d'actions de l'Agenda 21 de La Croix Valmer contribue aux finalités du développement durable, un travail collectif avec élus et techniciens a permis d'évaluer chacune des actions au regard de leur impact par rapport aux 5 finalités du cadre national de référence, selon que cette contribution ait été jugée forte, modérée, faible ou neutre.

Le tableau récapitulant cette évaluation est présenté dans le document « Enjeux, stratégie et plan d'action », § 5.5.3.

## Un financement conséquent

Sur le plan budgétaire, les actions de l'Agenda 21 font partie intégrante du budget communal annuel dont 11 millions d'euros sont affectés au fonctionnement et 8 millions d'euros aux investissements.

**Le coût global de mise en œuvre de l'Agenda 21 pour la période 2010 – 2013 peut être globalement estimé à environ 9,8 millions d'euros dont environ 5,7 millions d'euros à la charge directe de la commune.**

Le financement d'une partie des actions a déjà été engagé par la commune sur son budget 2010 (estimé à 800 000 € soit environ 15% de la contribution communale globale), le reliquat est à prévoir sur les budgets ultérieurs.

Certaines actions représentent un coût nul puisqu'il s'agit essentiellement de mise à disposition de personnel communal existant.

D'autres, au contraire, représentent des coûts d'investissements importants. Il s'agit en particulier de trois actions :

- le projet Janus (action 38) qui est une expérimentation innovante sur le complexe enfance de différents outils (ensemble photovoltaïque, pile à hydrogène, cogénération...) en vue de l'autosuffisance énergétique des bâtiments communaux. Le coût global de l'action peut être estimé à 8 millions d'euros de 2010 à 2020, il sera financé avec un ensemble de partenaires. Pour la première phase, du projet JANUS

(2010-2012), la commune s'engage à prendre en charge 15% du coût total de un million d'euros soit 150 000 euros ;

- le développement et la meilleure structuration du secteur de la petite enfance (action 28). Pour concrétiser cette action, la commune a budgété 2 millions d'euros pour la construction du bâtiment sur un coût total de 3,8 millions d'euros ;
- l'incitation au développement sécurisé des modes doux de déplacements sur l'ensemble de la commune (action 35) qui est un axe majeur de la commune pour lequel elle prévoit d'investir et de mobiliser les financements supplémentaires nécessaires à hauteur de 2,5 millions d'euros. A noter que la commune apportera la moitié du financement nécessaire (soit 1,3 millions d'euros).

	COÛT DES ACTIONS	
	€	
	Global	Budget communal
<b>Sous-total AXE 1</b>	<b>210 600</b>	<b>187 100</b>
<b>Sous-total AXE 2</b>	<b>239 000</b>	<b>129 000</b>
<b>Sous-total AXE 3</b>	<b>6 697 900</b>	<b>3 590 400</b>
<b>Sous-total AXE 4</b>	<b>2 670 000</b>	<b>1 805 000</b>
<b>COÛT TOTAL DE L'AGENDA 21</b> <b>Période : 2010 - 2013</b>	<b>9 817 500</b>	<b>5 711 500</b>

N.B : Le détail des coûts de chaque action est détaillé dans le document « Enjeux, stratégie et plan d'action », § 5.5.1.

## Un chronogramme des actions précis

Afin de mettre en œuvre les actions et de faciliter leur suivi dans le temps, un chronogramme a été élaboré pour chaque axe.

**Notons que la majorité des actions débutent avec l'adoption de l'Agenda 21 dès juin 2010.**

Beaucoup d'entre elles vont conduire à des changements de comportements et de pratiques qui ne sont finalement pas circonscrits dans la durée et qui seront donc menées en continu au-delà de la phase actuelle de mise en œuvre de l'Agenda 21 (2010-2013).

Le chronogramme détaillé des actions est présenté dans le document « Enjeux, stratégie et plan d'action », § 5.5.2.



## La Croix Valmer, Vers son Agenda 21

# 7 Un Agenda 21 en marche !

## Des avancées techniques

Sur le plan technique, de nombreuses actions ont démarré en 2009 et se sont poursuivies en 2010. A titre d'exemple, quelques actions déjà bien avancées peuvent être citées :

	n°	Intitulé de l'action	Avancement technique
AXE 1	5	Renforcement des dispositifs de surveillance existants des risques d'incendies, d'érosion côtière et de pollution marine, en faisant de la sécurité civile l'affaire de tous	45%
	11	Mise en place d'un observatoire (inter)communal des pressions sur l'environnement	30%
AXE 2	14	Développement d'une offre de villégiature hors saison estivale et des activités économiques pour allonger la durée de séjour	35%
AXE 3	22	Instauration d'une charte de bonne conduite éco responsable dans la tenue des manifestations financées ou soutenues par la mairie	70%
	35	Incitation au développement sécurisé des modes doux de déplacements sur l'ensemble de la commune	80 % pour la piste cyclable 0 % pour le reste de l'action
AXE 4	36	Poursuite de l'incitation à la réduction des déchets à la source (emballages, compostage...)	30%
	37	Sensibiliser, éduquer, impliquer les citoyens pour un changement de comportement	65%
	38	Projet Janus : expérimentation sur le complexe enfance de différents outils (ensemble photovoltaïque, pile à hydrogène, cogénération...) en vue de l'autosuffisance énergétique des bâtiments communaux	90 % de la démarche intellectuelle
	40	Poursuite de la démarche engagée par la commune pour une gestion de l'eau économe dans les bâtiments et les espaces verts	35 % bâtiments 35 % espaces verts
	45	Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques municipales et des habitants	20%
	46	Participation de La Croix Valmer à une action de coopération décentralisée dans la région de Markoye au Burkina Faso et évaluation des possibilités de renforcer ou d'élargir dans d'autres pays cette coopération	45%

## Un engagement financier de plus de 14%

Sur le plan financier, la commune a déjà engagé en 2009 et 2010 **plus de 14% du budget prévu** pour la mise en œuvre concrète des actions de l'Agenda 21 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Montants engagés par la commune €					Pourcentage d'engagement
	Global €	Budget communal €	Budget 2009	Budget 2010	Budget total 2009 - 2010	
<b>AXE 1</b>	<b>210 600</b>	<b>187 100</b>	<b>19 400</b>	<b>31 300</b>	<b>50 700</b>	<b>27,10%</b>
<b>AXE 2</b>	<b>239 000</b>	<b>129 000</b>	<b>26 000</b>	<b>26 000</b>	<b>52 000</b>	<b>40,31%</b>
<b>AXE 3</b>	<b>6 697 900</b>	<b>3 590 400</b>	<b>4 300</b>	<b>541 800</b>	<b>546 100</b>	<b>15,21%</b>
<b>AXE 4</b>	<b>2 670 000</b>	<b>1 805 000</b>	<b>35 500</b>	<b>131 500</b>	<b>167 000</b>	<b>9,25%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 817 500</b>	<b>5 711 500</b>	<b>85 200</b>	<b>730 600</b>	<b>815 800</b>	<b>14,28%</b>

La mise en œuvre de l'Agenda 21 est donc déjà bien avancée.

La planification budgétaire précise accompagnée des tableaux de bords de suivi-évaluation des actions<sup>4</sup> garantit d'ores et déjà la bonne conduite de l'Agenda 21.

<sup>4</sup> cf. Document « Enjeux, Stratégie et plan d'action », § 5.6. Esquisses de tableaux de bords